Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement (CE)

RUST-OLEUM CORPORATION
* Trusted Quality Since 1921 *
www.rustoleum.com

1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

Nom:	SPCUSE 5-GL 9100 THINNER	**Date de Révision:**	2/10/2017
Product Identifier:	160300	**Société/Entreprise:**	1/8/2016
Classe/Utilsation du Produit:	Paint Thinner/Thinners		
Société/Entreprise:	Rust-Oleum Corporation 11 Hawthorn Parkway Vernon Hills, IL 60061 USA Rust-Oleum Consumer Brands Canada (RCBC) 200 Confederation Parkway Concord, ON L4K 4T8 Canada	**Fabricant:**	Rust-Oleum Corporation 11 Hawthorn Parkway Vernon Hills, IL 60061 USA
Préparée par:	Service des affaires réglementaires		
Numéro de téléphone d´urgence:	Hotline de 24 heures: 847-367-7700		

2. Identification des dangers

Classement de la Préparation

Symboles du produit

Mention d'avertissement
Danger

MENTIONS DE DANGER SGH

Liquide inflammable - catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Cancérogénicité, catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité reproductive, catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT, exposition simple, catégorie 3, NE	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT, exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Irritation de la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

SGH étiqueter les conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P370+P378	En cas d'incendie : utiliser un film d'alcool formant mousse, dioxyde de carbone , produit chimique sec , du sable sec ou brouillard d' eau pour éteindre .
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, provinciales, et les lois fédérales.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité de prudence SGH

P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

3. Information sur les composants

SUBSTANCES DANGEREUSES

Nom chimique	N° CAS	Wt.% Range	Symbols GHS	Phrases GHS
Xylène	1330-20-7	50-75	GHS02-GHS07	H226-315-319-332
1-Methoxy-2-propanol	107-98-2	25-50	GHS02-GHS07	H226-332-336
Éthylbenzène	100-41-4	10-25	GHS02-GHS07-GHS08	H225-304-332-351-373
Toluène	108-88-3	0.1-1.0	GHS02-GHS07-GHS08	H225-304-315-332-336-361-373

4. Premiers secours

En cas de contact avec les yeux: Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer a l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins medicaux.

En cas de contact avec la peau: Laver a l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins medicaux si une irritation se developpe ou si elle persiste.

En cas d´exposition par inhalation: Transporter la personne a l'air frais. En cas d'arret respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gene respiratoire, donner de l'oxygene. Obtenir des soins medicaux immediatement. Si inhale', faire prendre l'air `a la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un me'decin.

En cas d´ingestion: Risque d'aspiration : Ne pas provoquer le vomissement et ne rien administrer par voie orale, car ce produit peut penetrer dans les poumons et causer de graves lesions pulmonaires. Obtenir des soins medicaux immediatement. En cas d'ingestion, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d´incendie, les agents d´extinction préconisés sont : Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Mousse, Eau pulvérisée

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Tenir eloigne de la chaleur, du materiel electrique, des etincelles et de la flamme nue. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'a une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent former un melange explosif avec l'air. Pas de dangers inhabituels d'incendie ou d'explosion noté. Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis a une chaleur extreme due a la montee de la pression. Garder les contenants hermetiquement fermes.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES: On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empecher la montee de la pression et la possibilite d'auto-inflammation ou d'explosion. Evacuer les lieux et combattre l'incendie a une distance securitaire. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

6. Mesures en cas de dispertion accidentelle

MESURES À PRENDRE SI LE MATÉRIAU EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ: Confiner le liquide renverse avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser un materiau combustible tel que de la sciure de bois. Eliminer toute source d'inflammation; utiliser du materiel a l'epreuve des explosions. Placer le produit dans un contenant et l'eliminer conformement aux reglements municipaux, provinciaux et federaux. Retirer toute source d'inflammation, ventiler la piece et ramasser le produit a l'aide d'un materiau absorbant inerte et d'outils ne provoquant pas d'etincelles. Eliminer le produit conformement aux reglements municipaux, provinciaux et federaux. Ne pas incinerer les contenants fermes. Ventiler la piece et ramasser le produit a l'aide d'un materiau absorbant inerte. Jeter le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales règlements.

7. Manipulation et stockage

MANIPULATION: Se laver a fond apres avoir manipule le produit. Se laver les mains avant de manger. Utiliser dans un endroit convenablement ventile. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de securite du produit et sur les etiquettes, meme lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des residus. Retirer les vetements contamines et les laver avant de les reutiliser. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vetements.

Entreposage : Garder les contenants hermetiquement fermes. Tenir loin de la chaleur, du materiel electrique, des etincelles et de la flamme nue. Tenir loin de la chaleur, des etincelles, de la flamme et des sources d'inflammation. Garder le contenant ferme lorsque le produit n'est pas utilise. Le produit doit être stocké dans des récipients hermétiquement fermés et protégés de la chaleur, l'humidité et les matières étrangères. Conserver dans un endroit sec et bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Éviter la chaleur excessive. Ne pas entreposer a plus de 49 degres C (120 degres F). Entreposer les grandes quantites de produit dans des batiments concus pour l'entreposage de liquides combustibles de classe NFPA II et proteges en consequence.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Nom chimique	N° CAS	% du poids moins que	ACGIH TLV-TWA	ACGIH TLV-STEL	OSHA PEL-TWA	OSHA PEL-CEILING
Xylène	1330-20-7	55.0	100 ppm	150 ppm	100 ppm	N.E.
1-Methoxy-2-propanol	107-98-2	35.0	50 ppm	100 ppm	N.E.	N.E.
Éthylbenzène	100-41-4	15.0	20 ppm	N.E.	100 ppm	N.E.
Toluène	108-88-3	1.0	20 ppm	N.E.	200 ppm	300 ppm

Protection individuelle

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE: Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandees. Creer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenetres pour empecher l'accumulation de vapeurs.

Equipement de protection respiratoire: Un programme de protection respiratoire respectant les normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit etre suivi lorsque les conditions du lieu de travail necessitent le port d'un respirateur. Il peut etre permis de porter un respirateur d'epuration d'air muni d'une cartouche ou d'un reservoir de protection contre les vapeurs organiques approuve par le NIOSH/MSHA dans certaines circonstances lorsqu'il est probable que les concentrations de particules en suspension dans l'air depassent les limites d'exposition. Les respirateurs d'epuration d'air n'offrent qu'une protection limitee. Utiliser un respirateur a adduction d'air a pression positive s'il y a un risque de rejet non controle, si les limites d'exposition ne sont pas connues ou dans les situations ou un respirateur d'epuration d'air n'offre pas une protection adequate.

PROTECTION DE LA PEAU: Utiliser des gants etanches afin d'eviter le contact avec la peau et l'absorption de ce produit par la peau. Les gants en nitrile ou en neoprene peuvent offrir une protection cutanee suffisante. Utiliser des gants pour eviter le contact prolonge avec la peau.

Protection des yeux: Porter des lunettes de securite concues pour proteger contre les eclaboussures de liquides.

L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Consulter le superviseur de la securite ou l'hygieniste industriel pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'equipement de protection individuelle et son application. Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications.

PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Se laver a fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vetements contamines immediatement et les laver avant de les reutiliser.

9. Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques:	Liquide	**Etat Physique:**	Liquide
Odeur: :	Comme un solvant	**Seuil de l'odeur:**	N.E.
Relative Density:	0.882	**pH:**	N.A
Point de congélation, ° C:	Non déterminé	**Viscosité:**	Non déterminé
Solubilité à l´eau:	Negligible	**Coéf de partition Octanol-Eau (Kow):**	Non déterminé
Decompostion Temp., °C:	Non déterminé		
Plage du point d'ébullition:	119 - 142	**Explosive Limits, vol%:**	1.2 - 10.9
Inflammabilité:	Supporte la combustion	**Point d´éclair, °C:**	22
Taux d'évaporation:	Plus lent que l'Éther	**Auto-ignition Temp., °C:**	Non déterminé
Densité de vapeur:	Plus lourd que l'air	**Pression de vapeur, mmHg:**	Non déterminé

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviation)

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter: Eviter toutes les sources d'inflammation possibles. Eviter les temperatures superieures a 49°C (120°F). Évitez le contact avec les acides forts et les bases fortes.

INCOMPATIBILITÉ: Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alkalis forts.

DÉCOMPOSITION DANGEREUSE: Par la flamme nue, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La flamme produit l'irritation. Peut produire des fumées dangereuses quand c'est chauffé à décomposition comme dans la soudure. Les fumées peuvent contenir: monoxyde de carbone, anhydride carbonique, et formaldhyde.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Ne se produira pas dans des conditions normales.

STABILITÉ: Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

11. Informations toxicologiques

EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX: Provoque des lésions oculaires graves

EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU: Peut etre absorbe par la peau en quantites nocives. Le contact prolonge ou repete avec la peau peut provoquer une irritation. Provoque une irritation cutanee. Des reactions allergiques sont possibles.

EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION: Nocif si inhale. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Peut causer des maux de tete ou des etourdissements. Les concentrations elevees de vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Les concentrations elevees de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussieres peuvent etre nocives si inhalees. L'inhalation prolongee ou excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION: Nocif si ingere. Risque d'aspiration si ingere; peut penetrer dans les poumons et causer des lesions.

EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES: La surexposition au xylene a ete associee a des anomalies du foie, a des lesions des reins, des poumons, de la rate et des yeux, des troubles du systeme reproducteur, de meme qu'a l'anemie, chez des animaux de laboratoire. Les effets sur les humains incluent des anomalies du foie et du coeur. IARC énumère l'éthylbenzène comme carcinogène humain possible (groupe 2B). Des recherches ont etabli un lien entre la surexposition professionnelle repetee et prolongee aux solvants et les lesions permanentes du cerveau et du systeme nerveux. Des concentrations elevees peuvent avoir des effets nefastes sur le systeme nerveux central (somnolence, etourdissements, nausees, maux de tete, paralysie et vue brouillee) et/ou des lesions.

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE: Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

Valeurs de toxicité aiguë
The acute effects of this product have not been tested. Data on individual components are tabulated below:

N° CAS	Nom chimique	LD50 par voie orale	LD50 par voie cutanée	Vapeur CL50
1330-20-7	Xylène	3500 mg/kg Rat	>4350 mg/kg Rabbit	29.08 mg/L Rat
107-98-2	1-Methoxy-2-propanol	5000 mg/kg Rat	13000 mg/kg Rabbit	25

100-41-4	Éthylbenzène	3500 mg/kg Rat	15400 mg/kg Rabbit	17.4 mg/L Rat
108-88-3	Toluène	2600 mg/kg Rat	12000 mg/kg Rabbit	12.5 mg/L Rat

N.I. - Aucune Information

12. Informations écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Le produit est un melange des composantes indiquees. Le produit est un mélange des composantes indiquées.

13. Considérations relatives à l'élimination des déchets

Informations sur l'évacuation: Eliminer le produit conformement aux reglements et ordonnances municipaux, provinciaux et federaux. Ne pas permettre au produit de s'infiltrer dans les collecteurs d'eaux pluviales ou les egouts.

14. Informations relatives au transport

	National (USDOT)	International (IMDG)	Aérien (IATA)	TDG (Canada) - FRENCH
UN Number:	1263	1263	1263	1263
Nom UN::	Peintures, Vernis, Diluants	Peintures, Vernis, Diluants	Peintures, Vernis, Diluants	Peintures, Vernis, Diluants
Classe de danger :	3	3	3	3
Groupe d´emballage:	II	II	II	II
Quantité Limitée:	Non	Non	Non	Non

15. Informations règlementaires

Réglementations fédérales américaines:

Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

RISQUE D'INCENDIE, Risque aigu pour la santé, Risque chronique pour la santé

SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de le partie 372 de 1986 et 40 CFR:

Nom chimique	N° CAS
Xylène	1330-20-7
Éthylbenzène	100-41-4
Toluène	108-88-3

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

Néant

16. Autres informations

Evaluations HMIS

Santé:	2*	**Inflammabilité:**	3	**Risque physique:**	0	**Protection individuelle:**	X

Classements NFPA

Santé:	2	**Inflammabilité:**	3	**Instabilité**	0

LES COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS, g/L: 880

CE DATE DE RÉVISION: 2/10/2017

MOTIF DE LA RÉVISION: Product Composition Changed
Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):
01 - Identification
02 - Hazard Identification
15 - Regulatory Information
16 - Other Information
Déclaration (s) Changé

Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

Le fabricant estime que, au meilleur de sa connaissance, information et croyance, l'information contenue dans ce document soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Toutefois, étant donné les conditions de manipulation, d'utilisation et de stockage de ces matériaux sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité pour les dommages corporels ou des dégâts matériels résultant de l'utilisation de ces matériaux. Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, concernant l'exactitude ou la fiabilité des données ou des résultats obtenus par leur utilisation. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Les informations et recommandations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont offertes pour la considération et l'examen des usagers. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces informations et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.